

CITADELLE
DE MARSEILLE

APPEL À CANDIDATURE

Résidence de production
artistique et participative

NOUS
LES
SOUS

À PROPOS DE LA CITADELLE DE MARSEILLE

La Citadelle de Marseille est une association loi 1901 à but non lucratif qui s'est vu confier en 2021 par la Ville de Marseille pour 40 ans la gestion du Fort d'Entrecasteaux, partie haute du Fort Saint-Nicolas. Fort militaire du XVII^e siècle de 5 hectares et classé Monument Historique depuis 1969, sa mission est de poursuivre la restauration du site et l'ouvrir au public, en inventant progressivement un modèle innovant de tiers-lieu patrimonial.

L'association porte ainsi un projet qui déploie une vision élargie de ce qui fait patrimoine, construisant un modèle culturel et artistique autour de trois patrimoines spécifiques : bâti, mémoriel/immatériel et naturel. Artistes, chercheurs, citoyens et communauté patrimoniale au sens large sont invités à prendre part au devenir du site et à sa transmission à un public le plus large possible.

Depuis 2022, La Citadelle de Marseille soutient la scène artistique contemporaine en accueillant des résidences d'artistes. Ce programme a permis de soutenir le travail d'artistes tels que l'architecte et artiste Mathilde Dewavrin et l'écrivaine Valérie Manteau. Dans le cadre de la saison Méditerranée 2026, une résidence croisée entre la France et la Tunisie a vu le jour en invitant les artistes Saber Zammouri et Hugo Mir-Valette en vue de penser et questionner le passé colonial entre les deux rives de la Méditerranée. Actuellement, le compositeur et musicien Benjamin Dupé entame une résidence de longue durée avec sa compagnie Comme je l'entends.

LE PROJET

Le projet ***Nous les sols*** s'inscrit dans la continuité du programme européen **Common Grounds** autour de la régénération des sols pollués. Après deux ans d'échanges et de partages entre artistes, chercheurs et riverains, ce programme a révélé différentes pratiques de soin des territoires, ouvrant ainsi à des nouveaux récits et perspectives sur le rôle des sols dans les sociétés contemporaines ([plus d'informations ici](#)).

Dans le cadre de cette deuxième édition, *Nous les sols* cherche **approfondir la question des sols comme communs dans une dimension locale et participative**. Il vise à créer une communauté des sols afin d'explorer ces environnements fragiles dans leurs cadres juridique, sensible et collaboratif.

Se situant à la croisée des arts, des sciences, de l'action citoyenne, des savoirs théoriques et juridiques, *Nous les sols* se tisse au fil du temps permettant de faire évoluer l'imaginaire collectif, ouvrant ainsi un nouveau régime d'attention et de valeurs aux entités plus qu'humaines. Le projet se déroule de mi-avril à mi-octobre 2027.

QUELQUES IMAGES DU PROJET COMMON GROUNDS



Sortie de résidence, Citadelle de Marseille



Forêt de Froxan, Galice, Espagne



Gare de Stochna Gara, Sofia, Bulgarie



Citadelle de Marseille

L'APPEL

Nous les sols façonne des nouvelles manières d'appréhender les sols en alliant rigueur scientifique et méthodes artistiques et participatives. L'objectif est de promouvoir une culture inclusive des sols par l'art, la recherche et la participation citoyenne.

Pour répondre à ce défi, *Nous les sols* se déploie en trois axes de travail :

- La communauté des sols
- Le plaidoyer des sols
- L'atelier des sols

La communauté des sols est constituée de citoyens et de structures (sociales, scientifiques, éducatives) ayant un intérêt et/ou une expertise sur le projet. Des temps de réflexion, de sensibilisation et de discussions collectives seront consacrés autour des savoirs et des droits des sols. La présence d'intervenants extérieurs viendra nourrir le partage des connaissances et la transmission des savoirs.

La communauté des sols sera menée par la coordinatrice artistique et le service des publics de la Citadelle de Marseille.

Le plaidoyer des sols est activé et alimenté par la communauté des sols. Il est conçu comme un espace propice pour imaginer et donner corps à des actions collectives et citoyennes pour la défense des sols.

L'équipe de la Citadelle de Marseille et l'artiste sélectionné-e guident la communauté des sols à l'aboutissement des manifestations ressorties et qui seront présentées au moment de la restitution finale. L'artiste devra prendre en compte ces propositions dans son projet artistique.

L'atelier des sols est le laboratoire d'expérimentations créatives et collectives de l'artiste lauréat-e. L'artiste accordera des temps de partage et de co-construction avec la communauté des sols avec une approche inclusive et de pédagogie active.

Nous les sols se nourrit continuellement de ces trois axes de travail grâce à l'esprit participatif et l'investissement de toutes les parties prenantes. L'artiste a une place cruciale et est un membre actif tout au long du projet. De cette manière, nous attendons une présence et un engagement de l'artiste dans l'ensemble du projet durant toute la durée de la résidence.



Nous sommes ouverts à toute proposition pouvant aller d'interventions physiques à des installations plastiques et visuelles et des performances qui répondent au caractère participatif de l'appel à candidature et du contexte local de la Citadelle de Marseille.

Nous favorisons davantage les pratiques artistiques du champ des métiers d'art, art numérique et musique. Toutefois, toutes les pratiques artistiques sont acceptées, y compris les arts visuels, l'architecture, la vidéo, la

photographie, l'artisanat, les installations et les arts du spectacle.

L'artiste sélectionné·e doit avoir une démarche et une expérience préalable dans les processus participatifs et collaboratifs avec différents publics. Les candidatures ayant un intérêt marqué pour les pratiques en lien avec l'art et l'écologie, l'art citoyen ou encore l'art et la science seront privilégiées.

Il est possible de candidater en duo ou collectif. Dans le cas d'une candidature en duo ou collectif, les honoraires seront versés à l'entité administrative et ne peuvent pas être multipliés par le nombre de personnes qui la composent. Les conditions d'accueil et d'encadrement ne pourront pas être dédoublées.

LA RÉSIDENCE

L'artiste sera sélectionné pour une résidence de création et de production d'expériences collectives. **Le programme de résidence dure 6 mois entre mi-avril et mi-octobre 2027.**

La résidence comprendra des présentations publiques au fur et à mesure du déroulement du projet et d'un temps de restitution finale.

ALLOCATIONS

Une allocation sera versée à l'artiste sélectionné·e comprenant des honoraires artistiques, pédagogiques et une bourse de production.

La Citadelle de Marseille fournira un espace de travail et mettra à disposition une coordinatrice artistique et l'équipe du service des publics.

CONDITIONS DE RÉSIDENCE

- Honoraires artistiques : 9000 € HT pour toute la période. En cas de force majeure entraînant la fin anticipée de la résidence, les honoraires seront payés au prorata du temps passé.
- La Citadelle de Marseille accordera une bourse de production artistique d'un montant maximal de 5000 € HT.
- Honoraires pédagogie active : 1400 € HT seront attribués pour les temps de co-crédation et d'implication active durant l'Atelier des sols avec les participants.
- 600 € HT seront accordés à l'artiste pour les temps de présence dédiés aux rencontres et discussions au sein de la Communauté des sols et pour son appui à la réalisation des manifestations du Plaidoyer des sols.
- La Citadelle de Marseille prendra en charge à hauteur de 5000€ HT les invitations d'intervenants extérieures de la Communauté des sols et le matériel nécessaire pour les manifestations du Plaidoyer des sols.
- L'artiste sera amené à nourrir le Répertoire de la Citadelle en fin de résidence en proposant un document qui retrace son processus de travail. Le rendu peut être sous forme écrite, visuelle ou sonore. La Citadelle de Marseille tient à consolider les archives des résidences d'artistes afin de valoriser leur travail et d'établir dans la durée un espace ressource dédié à cet effet.

ÉLIGIBILITÉ

En ce qui concerne les critères d'éligibilité, il n'y a pas de limite de nationalité, d'âge, d'ethnie, de religion ou de genre. Toutefois, le candidat doit résider à Marseille ou aux alentours.

Citadelle de Marseille



CANDIDATURE

Les artistes intéressés sont invités à envoyer un dossier comprenant notamment :

- Un curriculum vitae avec les coordonnées, une description des expériences antérieures et les références professionnelles (maximum 2 pages A4)
- Une lettre d'intérêt (maximum 3 pages A4) reflétant la proposition du candidat sur :
 - Les grandes lignes d'un projet pour cette résidence.
 - Les processus de production envisagés
 - Des propositions de méthodologie d'engagement auprès des communautés locales et scientifiques
- Un portfolio comprenant des images, des textes et des exemples de travaux antérieurs.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 3 janvier 2027.

La candidature doit être envoyée par courrier électronique avec pour objet « Nous les sols -candidature [nom - prénom] » à l'adresse suivante : lorena.hernandez@lacitadelle.org

Le format d'envoi des éléments est le PDF.

MODALITÉS ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Outre l'évaluation du parcours professionnel de l'artiste, une attention particulière sera portée à la qualité du projet proposé et à sa faisabilité, à la prise en compte et compréhension du contexte de création ainsi qu'au protocole de travail envisagé.

Le jury sera composé de représentants des secteurs de la culture, de la science, de la médiation et des communautés locales avec une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Le comité de sélection se réunira fin janvier 2027 après avoir réalisé une présélection et recevra les candidats retenus à des entretiens personnels (en ligne ou en présentiel). La transmission des résultats se fera mi-février 2027.

En fonction du nombre de candidatures, les artistes non sélectionnés pourraient ne pas recevoir de commentaires détaillés sur leur candidature.